

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2230

présenté par

Mme Blin, Mme Corneloup et M. Boucard

-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Immigration et asile	0	909 666
Intégration et accès à la nationalité française	0	259 214
<b>TOTAUX</b>	0	1 168 880
<b>SOLDE</b>	-1 168 880	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La Cimade intervient dans les Centres de Rétention Administrative (CRA) pour défendre les droits des migrants retenus en vue de leur expulsion. Aujourd'hui elle outrepassa ses missions et les retourne en réalité contre l'État en entravant son action par pur militantisme afin d'empêcher les expulsions.

Dans le cadre de la lutte contre l'immigration illégale et de la nécessaire réduction des dépenses publiques, il convient de supprimer les subventions publiques, dans les programme 104 et 303, à cette association.